



Décision n° CODEP-BDX-2019-050646 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 décembre 2019 autorisant EDF à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire de Golfech (INB n° 135 et 142)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu les décrets des 03 mars 1983 et 31 juillet 1985 autorisant la création par Electricité de France (EDF) de deux réacteurs de la centrale nucléaire de Golfech dans le département de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier d'accusé de réception de l'ASN référencé CODEP-BDX-2019-023556 du 13 juin 2019 ;

Vu le courrier de demande de compléments de l'ASN référencé CODEP-BDX-2019-041334 du 30 septembre 2019 ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable concernant le déclassement temporaire du laboratoire inter-tranche Gascogne en prévision de sa rénovation transmise par courrier D5067/SSQ/BEK/SDA/19-032 du 22 mai 2019 et complétée par courrier D5067/SSQ/BEK/SDA/19-099 du 14 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

EDF, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire de Golfech (INB n° 135 et 142) dans les conditions prévues par sa demande du 22 mai 2019 susvisée complétée le 14 novembre 2019.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Bordeaux, le 9 décembre 2019

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
la cheffe de la division de Bordeaux**

SIGNÉ PAR

Hermine DURAND